

Le décapsuleur, incubateur en économie sociale et solidaire

Depuis janvier 2019, Solutions Alternatives et Solidaires en Limousin, le réseau Tela et ALISO (réseau creusois des Acteurs du Lien Social) travaillent main dans la main, en lien avec la Quincaillerie, à la création d'un outil d'accompagnement des porteurs de projets locaux, innovants et durables.

L'objectif de cet incubateur est de donner à chacun les outils et les contacts nécessaires à la création et à l'installation de son projet en Creuse, en favorisant les liens entre habitants, structures et collectivités. Le décapsuleur a ainsi vu le jour en octobre 2020. Il est accessible à tout porteur de projets du département qui répond à 3 critères simples :

- satisfaire un besoin du territoire sur lequel il a vocation à s'installer ;
- avoir une valeur sociale et/ou environnementale ;
- être ouvert à la dimension collective (statuts, gouvernance, partenariats...).

Soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, cette démarche est une expérimentation sur 3 ans qui permettra d'évaluer les besoins des porteurs comme du territoire, ainsi que les réponses apportées par les structures d'accompagnement. En s'appuyant sur le travail réalisé par les collectivités et les structures concernées sur le développement d'une culture de l'accueil et de l'attractivité de la Creuse, les partenaires useront de méthodes innovantes d'animation et de mise en pratique. Centré sur le pair-à-pair et le partage d'expériences, ce programme de formation est assurément un espace de développement collectif.

Les trois associations impliquées fédèrent un grand nombre de structures creusoises sur tout le département et couvrent de nombreuses thématiques liées au développement territorial. Celles-ci ont également été retenues par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Creuse (DDCSP) pour animer un Pôle Territorial de Coopération Associative (PTCA).

Vous êtes concerné et avez envie de partager votre projet ? Contactez l'association Solasol ou venez discuter avec nous à la Quincaillerie !

Contact : Jérémie VIDAL (SolASol) au 07 83 61 65 23 ou par mail à limousin.solasol@gmail.com.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vous êtes commerçant dans le Grand Guéret ?

**Faites-vous connaître
et participez à la promotion du territoire !**

L'Agglo soutient ses commerçants pour augmenter
leurs ventes et leur visibilité.

2 solutions vous sont proposées :

- la plateforme de e-commerce "C'EST CREUSOIS"
<https://boutique.cest-creusois.fr>
- l'application de géolocalisation des offres
de service itinérantes et sédentaires "PILE ICI"
<https://www.pile-ici.fr>



Je souhaite accéder
à ces services.
Comment ça marche ?

► Je contacte la Direction
du développement économique
du Grand Guéret
au 05 87 63 00 07 ou par mail à
developpement.eco@agglo-grandgueret.fr

Grand Guéret - La lettre - Printemps 2021 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en mai 2021.
 ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
 Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret // M. TIJERAS // Pixabay // pch.vector, freepik, marcovector.
 Impression sur papier PEFC : Maugein Imprimeur (19) - Tirage : 16 100 exemplaires.
 Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazerat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.



GRAND GUÉRET

La lettre

Printemps 2021

www.agglo-grandgueret.fr

SPORTS NATURE

Édito

Le vote du budget est un temps crucial du travail des élus communautaires. Il engage l'action de l'intercommunalité pour une année. C'est un temps de choix, de décisions fortes et d'engagements affirmés. C'est aussi un temps de courage et de conviction.

L'augmentation de la fiscalité n'est jamais agréable ; aucun élu ne fait ce choix par plaisir. C'est même la dernière option considérée. D'autres choix auraient pu être faits, mais ils requerraient l'unanimité des communes membres et elle n'a pu être trouvée. Nous avons donc proposé une hausse de la taxe foncière pondérée par la baisse de la taxe d'habitation. Parce qu'elle est l'incarnation de nos nombreuses compétences rythmant le quotidien des habitants du Grand Guéret. Parce qu'elle est l'assurance d'un budget qui, à l'instar de ceux qui suivront, maintiendra notre capacité d'investissement sur le territoire, offrira des services et des débouchés à nos entreprises. Si « la plus haute forme de courage c'est le désespoir surmonté » comme l'écrivait Bernanos, alors nous pourrions dire aux prophètes de la désespérance que ce choix est celui de l'engagement à aller de l'avant, à développer encore notre territoire, à soutenir toujours nos concitoyens dans leurs projets, leurs besoins, leurs passions et leurs loisirs.

Voici l'engagement formalisé par ce budget 2021.

Éric CORREIA

Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Guéret
Conseiller Régional
Nouvelle-Aquitaine -
Délégué Economie Créative,
Innovation et Droits Culturels

Pagayer... un jeu d'enfant !

**La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
via sa Station Sports Nature, vient d'ouvrir une école de
pagaie dans les Monts de Guéret.**

Celle-ci se situe sur la base de canoë-kayak implantée au pied du viaduc de Glénic. Elle a pour objectif de développer l'accessibilité aux disciplines telles que le canoë-kayak, le paddle... et permet ainsi aux élèves d'acquérir les bases nécessaires à la navigation en lac ou en rivière, pour le loisir ou l'entraînement. De 8 à 17 ans, les enfants peuvent obtenir dans un premier temps leur pagaie blanche ou jaune et s'initier à la glisse en eau calme auprès de nos éducateurs diplômés d'État.

Les séances se déroulent les samedis après-midi de 14h30 à 16h30 jusqu'à fin octobre, au prix de 50 € les 10 séances.
Une attestation de savoir nager sur 25 m et une autorisation parentale sont obligatoires pour toute inscription.

Contact : Service Sports Nature - 06 37 88 15 77
www.gueret-tourisme.fr/Sports-de-Nature



Hommages à Serge PHALIPPOU et William CHERVY

Deux anciens élus communautaires nous ont quittés. De personnalités différentes, dans leur engagement politique comme leur tempérament, ils ont marqué l'intercommunalité par la force de leur caractère et leur conviction profonde que s'engager au service du public relevait d'une mission incessante et noble. William Chervy était en outre l'un des membres fondateurs du District de Guéret Saint-Vaury et donc l'un des « pères » de notre Agglo. Merci à eux d'avoir mené ce combat. Les personnels et élus communautaires présentent leurs plus sincères condoléances à leurs proches.

Lecture publique : les essentielles découvertes

OUI, LA BM EST OUVERTE !
Du mardi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Horaires en vigueur depuis le 23 mars et soumis à l'évolution du contexte sanitaire.

GRATUIT
L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les habitants du territoire du Grand Guéret.



Lieu privilégié de la lecture publique et de la culture sur l'agglomération, la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret a à cœur de partager avec les lecteurs des œuvres à découvrir. Tables thématiques, logos distinctifs, sélections spéciales, sur place ou via les outils numériques...

Voici un petit tour d'horizon des outils déployés au service de la promotion de la culture.

Hommage à un artiste, mise à l'honneur d'un style, d'une journée particulière, d'une actualité ou encore d'une saison... Les fidèles lecteurs les connaissent bien : l'équipe de la BM a mis en place ses coups de cœur "ponctuels". Ceux-ci sont régulièrement présentés via des tables thématiques au sein des différents secteurs (adulte, jeunesse, patrimoine et multimédia).

Mais saviez-vous que, dans les rayons, des logos dédiés fleurissent également pour vous guider ? Retrouvez-les sur les livres jeunesse pour marquer les coups de cœur pérennes (pastille rouge en forme de cœur avec mention de l'année), ou bien sur les CD et DVD du secteur multimédia (en noir et blanc en forme de "cornes du diable" en référence à la



musique Métal).
L'équipe s'appuie également sur son portail web et sa page Facebook pour valoriser ses coups de projecteur.

Contact : 05 87 63 00 08 - www.bm-grandgueret.fr - facebook.com/bmigueret

RESSOURCES NATURELLES

L'Agglo, garante de l'eau sur le territoire

En janvier 2020, la loi NOTRe a transféré de façon obligatoire, des communes vers les Communautés d'Agglomération, les compétences eaux et assainissement. L'Agglo du Grand Guéret mène donc aujourd'hui une politique publique de l'eau, qui s'inscrit dans une logique de cohérence territoriale et de solidarité communautaire.

L'Agglomération gère ainsi l'ensemble du cycle de l'eau sur votre territoire : la production et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, en complément de la compétence GEMAPI et de l'assainissement non collectif. Cette prise de compétences s'est traduite par la mise en place d'un service public de l'eau, guidé par la volonté d'atteindre un niveau de service identique sur tout le territoire. Repérer les secteurs les plus vulnérables en termes de quantité et de qualité, tendre vers une desserte en eau territoriale harmonisée et sécurisée, tels sont les objectifs du programme pluriannuel d'investissement qui a été élaboré. Soucieuse d'apporter une eau de qualité à chacun de ses habitants, la Com' d'Agglo met en place une régie publique de l'eau garante, à terme, de lisibilité, de proximité et tendant vers une convergence tarifaire. Chaque abonné paiera, sous une décennie, le même prix de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire communautaire.

Ce niveau de services permet à l'Agglo de mettre en place des contrôles plus opérationnels et d'assurer la mise en œuvre du schéma départemental de l'eau aux côtés du Département de la Creuse, afin de sécuriser l'ensemble de la ressource en eau sur le territoire (via, par exemple, des interconnexions entre communes et avec d'autres collectivités situées hors périmètre).

Une question sur l'eau potable et l'assainissement ? Demandez le service Eaux/Assainissement au 05 55 41 04 48.

L'eau paie l'eau

Les recettes et dépenses eaux et assainissement sont retracées dans un SPIC, un Service Public à Caractère Industriel et Commercial, autonome et équilibré.

Chiffre clés

130 litres d'eau consommés en moyenne par jour, par habitant.

Ici, l'Agglo investit pour votre bien-être

Protection des captages, entretien et renouvellement de conduites, modernisation du réseau, création/reconstruction des unités de traitement... autant d'interventions sur le terrain pour le service Eaux/Assainissement, indiquées par des panneaux installés sur chaque chantier.

Amélioration de l'habitat en centre-ville de Guéret : des aides jusqu'en 2026



L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) a démarré depuis le 14 janvier 2021 par la signature d'une convention mobilisant l'intervention et les financements de l'Agglo du Grand Guéret et de ses partenaires. Cette opération vise à favoriser la réhabilitation des logements du centre-ville pour améliorer les conditions de vie des habitants et voir s'installer de nouveaux résidents.

Des financements importants pour des logements de qualité

Vous êtes propriétaire en centre-ville de Guéret ou investisseur immobilier ? Des aides conséquentes (subventions, défiscalisations, primes) sont mobilisées pour vous, afin de réaliser des travaux de rénovation qualitative de votre logement ou immeuble.

Tous types de travaux peuvent être subventionnés :

- la réhabilitation globale de logements vacants et dégradés,
- l'embellissement des façades,
- la rénovation énergétique des logements,
- les travaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Un accompagnement global des propriétaires

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, pilote de l'opération, a missionné SOLIHA Limousin (en partenariat avec le Creuset Méditerranée et le Bureau d'études ARCUS) pour assurer l'accompagnement technique, administratif et financier des porteurs de projets. Cet accompagnement est réalisé par un interlocuteur unique : le chargé d'opérations de SOLIHA.

Contact : Chargé d'opérations SOLIHA Limousin
07 49 56 51 42 - happy-opah-grandgueret@solihha.fr
Maison de Projet Cœur de Ville, 15 Grande Rue à Guéret.



Alain CLÉDIÈRE,
Vice-Président
en charge de
l'habitat et de la
programmation du
logement social

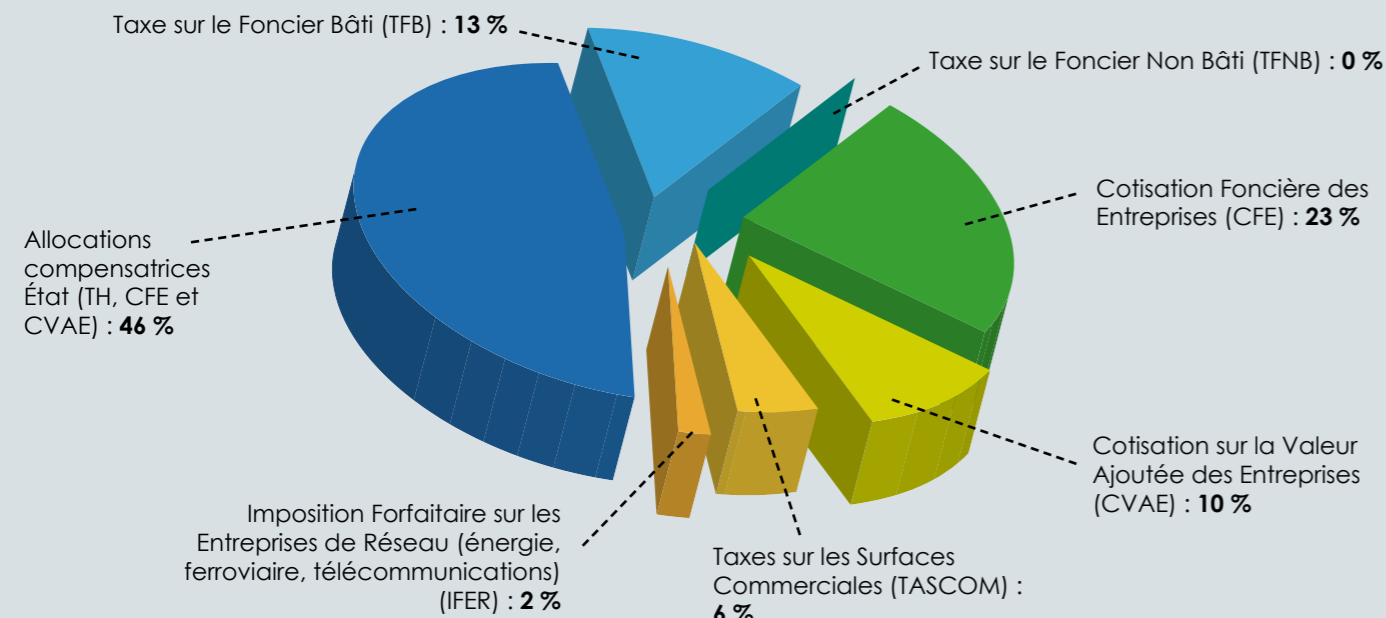
Nous sommes convaincus que le lancement de cette opération aura un impact positif important sur le centre-ville de Guéret, en premier lieu pour ses habitants, ses commerçants mais également pour toutes les personnes qui travaillent dans ce quartier, qui consomment, qui flânent... L'importance des aides et l'accompagnement mis en place sont particulièrement incitatifs et permettront de répondre aux attentes des différents porteurs de projet.

Une "happy" communication pour des travaux heureux

La charte graphique et les outils de communication qui sont en cours de déploiement, visent à donner une identité énergique au programme. L'univers graphique et les tons employés sont volontairement positifs, tournés vers l'avenir avec les champs lexicaux du "bonheur", du "confort", du "bien-être" comme maîtres-mots. Cette campagne de communication renvoie à l'envie, au plaisir de voir à l'avenir le centre-ville rénové, accueillant et vivant. L'aspect positif et léger de cette communication ne saurait cependant occulter le sérieux du sujet et des objectifs de l'OPAH-RU qui sont de lutter contre le mal logement, la vacance et la dégradation des immeubles.

LA FISCALITÉ LOCALE

Pour financer l'ensemble des diverses compétences de la Communauté d'Agglomération sans réduire l'investissement, les élus communautaires ont décidé de porter le taux de taxe foncière de 0.416 % à 4.42 %. Il faut noter que c'est seulement la deuxième augmentation de la fiscalité ménage en 10 ans, alors que les compétences se sont renforcées de façon notable.



La réforme de la fiscalité directe locale en 2021

• **Effets de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales :**
Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération ne perçoit plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, ni les allocations compensatrices d'exonération afférentes. En lieu et place, l'État lui verse une fraction de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

• **La baisse des impôts de production des entreprises industrielles :**
L'État a également décidé de baisser les impôts de production des entreprises industrielles. Pour l'Agglo, cette réforme se traduira par une perte de recettes sur la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui sera compensée par le versement d'allocations compensatrices d'exonération de fiscalité. L'ensemble de ces réformes doivent être neutres pour les finances intercommunales.

La prolongation de 2 ans des zonages d'aménagement du territoire

Les zonages en matière d'aménagement du territoire arrivés à échéance au 31 décembre 2020 ont été reconduits par l'État pour deux années supplémentaires. Ainsi, tous les dispositifs d'allègement de la fiscalité directe locale sont également prolongés.

Les communes du Grand Guéret qui sont concernées par ces zonages sont les suivantes :

- ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) : toutes les communes de l'agglomération ;
- ZAFR (Zone d'Aide à Finalité Régionale) : Ajain, Bussière-Dunoise, Guéret, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Sulpice-le-Guérois et Saint-Vaury.

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Au sein des zones d'Aides à Finalités Régionales (AFR), la Commission Européenne autorise les autorités françaises à octroyer des aides à finalité régionale. Ces aides contribuent au développement de ces zones en soutenant plus particulièrement les investissements initiaux des grandes entreprises et des PME et/ou la création d'emplois liés à ces investissements.

Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr.

Un budget 2021 de transition et de raison



Éric BODEAU, 1^{er} Vice-Président en charge des finances

Le budget 2021 marque une transition. Il est une respiration dans le conséquent travail que nous avons entrepris pour redonner une capacité d'autofinancement à la Communauté d'Agglomération. Il va nous permettre d'investir sur des projets structurants pour notre territoire, de développer une politique d'accueil, d'attractivité, de soutien à nos entreprises, de continuer à assurer des services publics nombreux et performants pour tous nos concitoyens.

Il se traduit par une hausse de la fiscalité qui compense les baisses de dotation de l'État (+ de 5 millions d'€ perdus sur ces 5 dernières années), mais aussi par un effort très important qui va être engagé sur les dépenses de fonctionnement. Les élus préparent déjà 2022 et les années suivantes avec une réflexion menée autour des très nombreuses compétences qui sont les nôtres et dont certaines peuvent être repensées dans le cadre du pacte de solidarité communautaire qui lie les 25 communes de l'Agglo.

Vos élus sont à pied d'œuvre pour que le Grand Guéret continue son œuvre de dynamisation du territoire. Avec vous et pour vous, tel est notre engagement.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

1 budget principal

12 budgets annexes
4 « SPA », 2 « lotissements », 6 « SPIC »

55 414 709 €
Total des budgets de fonctionnement

34 353 163 €
Total des budgets d'investissement

4 464 029 €
autofinancement (tous budgets)

856 477 €
nouveaux emprunts 2021

642 €
dette par habitant

2 713 418 €
versement aux communes

262 528 €
soutien aux entreprises

160
emplois permanents

32
équipements

LES COMPÉTENCES

Pour remplir ses missions de service public, l'Agglo exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires (décidées par la loi), supplémentaires (choisies par le conseil communautaire) et facultatives (librement transférées, en dehors de la loi, par les communes membres).

Obligatoires :

Elles concernent le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la politique de la ville, le logement et l'habitat, l'organisation de la mobilité, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, l'accueil des gens du voyage, l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Supplémentaires :

Ce sont : la gestion ou l'aménagement et l'entretien de voiries communautaires, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, l'accueil de la petite enfance, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, l'étude, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs.

Facultatives :

Le développement touristique, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques, le Pôle Domotique et Santé, la gestion d'une fourrière canine, la gestion d'un crématorium, l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de pôles et/ou de maisons de santé pluridisciplinaires, le Tiers-Lieux « La Quincaillerie ».

Retrouvez la liste complète des compétences et des informations complémentaires sur le budget sur : www.agglo-grandgueret.fr, rubrique « L'Agglo ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret gère 13 budgets en 2021 :

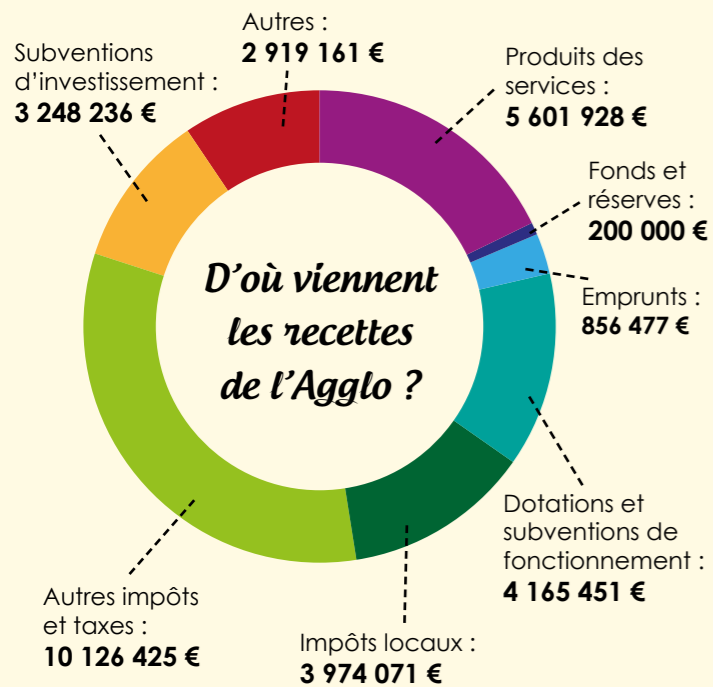
- 1 budget principal,
- 12 budgets dits « annexes », destinés au suivi d'activités spécifiques.

■ 1 budget principal.
■ 6 budgets annexes sont financés sur les ressources de la collectivité, notamment pour le suivi des activités suivantes :

- le Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » ;
- le Village d'Accueil d'Entreprises ;
- les sites touristiques d'Anzême et de Jouillat (restaurants et plages) ;
- le Centre de Ressources Domotique ;
- l'Aire des Monts de Guéret ;
- le site de production d'eau industrielle ;
- le lotissement éco-village, sur la commune de Saint-Christophe ;
- la Zone d'Activités (parcelles destinées à la vente pour favoriser l'implantation d'entreprises) ;
- la gestion des eaux pluviales urbaines.

■ 6 budgets annexes sont consacrés à la mise en œuvre de services publics exclusivement financés sur les redevances de leurs usagers.

LES PRINCIPALES RECETTES*



* recettes réelles
** dépenses réelles
*** SPA = Service Public Administratif
**** SPIC = Service Public Industriel et Commercial

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2021**

Développement économique

Budget principal : Animation économique, aides aux entreprises, animation des partenariats, attractivité économique

Fonctionnement : 202 068 €
Investissement : 264 528 €

Budget annexe SPA*** : Centre de Ressources Domotique, village d'accueil d'entreprises

Fonctionnement : 2 776 985 €
Investissement : 405 252 €

Budget annexe LOTISSEMENTS « Zones d'Activités »

Fonctionnement : 124 000 €
Investissement : 332 649 €

Tourisme et sports nature

Budget principal : hébergements touristiques, sports de nature

Fonctionnement : 642 309 €
Investissement : 295 589 €

Budget annexe SPA*** « Parc Animalier des Monts de Guéret Les Loups de Chabrières »

Fonctionnement : 715 022 €
Investissement : 167 500 €

Lecture publique

Budget principal : réseau de lecture publique, Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Fonctionnement : 831 083 €
Investissement : 88 660 €

Assainissement, eaux pluviales, eau potable

Budget annexe SPA*** « Eaux pluviales urbaines »

Fonctionnement : 311 821 €
Investissement : 3 634 €

Budget annexe SPIC**** « Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC »

Fonctionnement : 72 505 €
Investissement : 111 746 €

Budget annexe SPIC**** « Eau potable en délégation »

Fonctionnement : 260 969 €
Investissement : 1 241 913 €

Budget annexe SPIC**** « Eau potable en régie »

Fonctionnement : 1 863 951 €
Investissement : 3 003 908 €

Budget annexe SPIC**** « Assainissement collectif en délégation »

Fonctionnement : 130 220 €
Investissement : 843 752 €

Budget annexe SPIC**** « Assainissement collectif en régie »

Fonctionnement : 628 720 €
Investissement : 1 928 958 €

Aménagement du territoire

Budget principal : SCOT, documents d'urbanisme, stratégie foncière, instruction des permis de construire, dispositif d'habitat des particuliers, politique de la ville, Plan Climat Énergie...

Fonctionnement : 1 037 227 €
Investissement : 651 919 €

Budget annexe LOTISSEMENTS « Éco-village à Saint-Christophe »

Fonctionnement : 1 700 €
Investissement : 10 850 €

Développement local collaboratif

Budget principal : Tiers-Lieux « La Quincaillerie », accueil et attractivité, emploi, insertion, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, coopération, Leader...

Fonctionnement : 531 033 €
Investissement : 24 681 €

Transports publics

Budget annexe SPIC**** « Transports publics »

Fonctionnement : 1 959 188 €
Investissement : 298 659 €

Charges de structure

Budget principal : informatique, assurances, juridique, communication, charges de personnel et d'élus...

Fonctionnement : 3 974 278 €
Investissement : 847 421 €

Équipements et sites divers

Équipements et sites divers : Aire des Monts de Guéret, site de production d'eau industrielle

Fonctionnement : 180 730 €
Investissement : 103 500 €

Soutien aux associations

Budget principal

Fonctionnement : 425 000 €

Voirie, entretien paysager, GEMAPI, réseaux divers

Budget principal

Fonctionnement : 1 201 409 €
Investissement : 157 600 €

Accueil de la petite enfance

Budget principal : Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RAM du Grand Guéret

Fonctionnement : 2 288 670 €
Investissement : 69 135 €

Contribution au SDIS de la Creuse

Budget principal

Fonctionnement : 1 068 795 €

Prélèvement au titre du Fonds National de péréquation FNGIR

Budget principal

Fonctionnement : 2 252 648 €

Reversement aux communes

Budget principal

Fonctionnement : 2 613 418 €
Investissement : 100 000 €